

23 septembre 2021

Inégalité professionnelle à *Ouest-France* : jusqu'à quand, Mesdames et Messieurs de la direction ?

Texte lu lors de la réunion du CSE le 23 septembre 2021 à l'occasion de l'examen du point « Consultation sur le plan d'action unilatéral relatif à l'égalité professionnelle », après l'échec d'une négociation sur ce sujet avec les syndicats, au printemps 2021.

Dix ans de blablas. Bien que le premier accord sur l'égalité professionnelle a été signé en 2011 par les syndicats et la direction, les inégalités perdurent à *Ouest-France*. Et elles ont de beaux jours devant elles, dans le premier quotidien de France : ce n'est pas le « plan d'action » unilatéral élaboré par la direction qui va diminuer les écarts salariaux. Fatigués de constater que la direction n'était même pas capable de tenir ses engagements et face à son refus obstiné de fixer un cap qui aurait permis d'entrevoir le jour où les femmes seront, à *Ouest France*, payées au même tarif que les hommes, les syndicats de l'entreprise ont refusé, au printemps dernier, de signer un nouvel accord paritaire.

Ce « plan d'action », qui à défaut d'accord, est une obligation légale, vise tout juste à sauver les apparences et ne risque pas d'améliorer la situation, peu reluisante. Elle est à l'image du site *Ouest-France/recrutement* qui ne fait même pas semblant d'éviter les clichés sexistes, comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner.

Dans trois catégories – cadres, journalistes et ouvriers – les femmes sont moins payées. Chez les employés, ce sont les hommes, peu nombreux, qui sont discriminés.

Pour qui sait lire, le message est clair : « Si vous avez des ambitions salariales, mesdames, passez votre chemin ! Soyez satisfaites d'avoir un travail. » Le rapport 2021 des experts de Syndex sur la politique sociale le pointe : en 2019, l'écart de rémunération moyenne globale des cadres féminines est inférieur de 38 % à leurs homologues masculins ! Concrètement : quand un cadre gagne 5 859 €, une femme cadre est, elle, rémunérée 4 232 € : 1 627 € de moins ! À multiplier par 13,62 mois et autant d'années de présence dans la société... Cet écart est à 18 % chez les journalistes ! Soit un salaire de 5 207 € pour un homme

contre 4 398 € pour une femme ! Là, ce sont 809 € de moins ! On vous laisse faire le calcul... Écart qui se répercutera inévitablement sur la retraite.

Pour présenter les choses sous un jour moins défavorable, la direction joue avec les chiffres, change d'indicateur. En 2020, elle se focalise sur le salaire de base, qui ne prend pas en compte tous les autres éléments de rémunération. Mais au final, ce sont bien des milliers d'euros qui ne tombent pas dans les poches des salariées !

Et pour l'affichage, elle met en vitrine « l'index égalité » officiel dont tout le monde sait qu'il est très facile de le bricoler pour avoir l'air d'une entreprise modèle.

Au fond, on a compris depuis longtemps que l'égalité n'était pas vraiment une priorité pour nos dirigeants. On devine aussi que, s'il faut malgré tout en prendre le chemin, ils sont bien décidés à ce que ça ne bouscule pas trop les hommes en place et, surtout, que ça ne coûte rien. Il suffira d'attendre que les hommes avec des gros salaires partent à la retraite pour les remplacer par des femmes plus jeunes et moins payées. À ce rythme, on atteindra peut-être l'égalité (par le bas), d'ici trente ou quarante ans...

Rappelons que, après le préambule de la Constitution de 1946, la loi du 22 décembre 1972 pose le principe de l'égalité de rémunération "**pour un même travail ou un travail de valeur égale**". Jusqu'à quand les femmes qui travaillent à Ouest-France vont-elles devoir attendre ?

Contactez-nous : snj@ouest-france.fr ou snj.ouestfrance@gmail.com